



LE REPAS DES AINES LE 2 FEVRIER 2025

# Le BULLETIN DE Laneuvelotte

AVRIL 2025

## L'édito du Maire

Comme lors de chaque début d'année, l'équipe municipale était affairée à établir le bilan financier et préparer le prochain budget.

Ceci dans un contexte national difficile (vote tardif de la loi de finances, croissance modérée depuis 2 ans, dette publique de 3 300Mds €) et international compliqué. L'un des impacts pour notre commune est l'apparition d'une nouvelle dépense avec la dotation pour le redressement des finances publiques (4 000€).

Heureusement, l'équipe municipale a choisi d'être attentive aux dépenses de fonctionnement qui, fait notoire, ont baissé en 2024. Cette vigilance permet désormais à notre commune, sans aucun endettement, de bénéficier d'une capacité d'autofinancement supérieure.

Pour financer quoi? Des projets réfléchis, partagés et soutenus. Partagés entre élus et avec les habitants comme pour les travaux actuels de l'aménagement de l'entrée de la grande rue, côté Champenoux, et

d'extension du cimetière, ou les travaux à venir du projet « habitat seniors ». Soutenus par des partenaires qui nous font confiance et saluent les projets menés (+ de 50% de subventionnement).

Des projets qui se sont succédé dans les domaines de l'aménagement (entrées de commune, enfouissement des réseaux, achat d'une propriété en cœur de village), de l'animation (accompagnement des associations, création du comité des fêtes, agrandissement de l'aire de jeux) et de l'environnement (plantation de haie et d'arbres, éclairage public en LED).

Et des projets, il y en a encore avec les études en cours pour la construction d'habitat seniors, de locaux techniques municipaux, d'une structure d'accueil du jeune enfant et d'une voie douce. Avec la volonté de contribuer encore au cadre de vie des Sans-culottes et d'être attentifs à leur porte-monnaie.

Comme tout au long de ce mandat, les taux des impôts communaux n'augmenteront pas en 2025 !



Les jeunes de Laneuvelotte continuent de se rassembler sous l'impulsion de l'équipe municipale, et notamment de Jessica MICHEL. 14 étaient accueillis le 8 mars 2025 à la miellerie Coche.



Hervé et Rémi Coche avaient à cœur de sensibiliser aux dangers qui menacent les abeilles avec un atelier pratique pour la réalisation de pièges à frelons asiatiques.

## INFOS

## Naissance

Nous avons le bonheur de vous faire part de la naissance de Giulia ALIX, née le 18 janvier 2025.

Toutes nos félicitations aux jeunes parents Lucie et Jonathan qui habitent depuis peu dans notre village.



## Opération « nature propre »

L'Association de chasse communale organisait le 15 mars dernier une opération « nature propre » et la collecte fut conséquente. Les habitants qui avaient répondu à l'invitation ont pu en échanger lors du pot de l'amitié offert par la municipalité en fin de matinée. L'implication de Laura et Léonie, jeunes du village, doit notamment être saluée. Bravo et merci !

présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile afin de recevoir l'autorisation d'inscription à transmettre ensuite au syndicat scolaire de la Bouzule (contact de Mme THIRIAT, secrétaire du SIS au 03.83.31.64.65 ou [syndicatscolairebouzule@gmail.com](mailto:syndicatscolairebouzule@gmail.com)).

## MESSAGE DE PRUDENCE

Comme nous l'avons fait cet hiver sur le site Internet de la mairie ([www.laneuvelotte.fr](http://www.laneuvelotte.fr)), nous renouvelons notre appel à la vigilance au vu de méfaits récents à Laneuvelotte ou dans les villages environnants (vols de caravane, remorque, véhicule professionnel).

Une permanence de la gendarmerie avait été organisée en janvier 2025 à la mairie de Laneuvelotte et nous vous conseillons de contacter la gendarmerie au plus vite en cas de besoin (transmission de la plaque d'immatriculation d'un véhicule suspect, visite à domicile de démarcheurs suspects, ...).

La brigade de Champenoux reste ouverte le lundi (08-12h), le mardi (toute la journée) et le samedi (08-12h) et joignable au 03.83.31.61.02. Si besoin, la brigade de Dombasle est disponible au 03.83.48.20.47. La gendarmerie continuera à être présente sur le territoire et, notamment route de Voirincourt pour sensibiliser sur la vitesse des automobilistes sur cet axe.

## De nouveaux livres à la bibliothèque

Thilliez, Musso, Pancol, Levy, Valognes, toutes et tous des auteurs à la mode ! Eh bien sachez-le, vous pouvez retrouver leurs romans à la bibliothèque de Laneuvelotte, ouverte le mercredi de 17h à 19h. De nouveaux ouvrages viennent en plus d'arriver, les 5 habitants qui s'investissent bénévolement pour la population n'attendent que vous.



## Un nouveau camion-pizza

L'heureux, c'est son nom...mais aussi son humeur ! Le nouveau pizzaiolo de notre commune est ravi d'avoir pu installer son food-truck le jeudi soir des semaines paires au niveau du city-stade. Découvrez sa carte sur notre site Internet et n'hésitez pas à le contacter au 06.69.11.93.33.

## Inscription de votre enfant à l'école

La rentrée 2025-26 se prépare déjà...surtout quand il s'agit de la 1<sup>ère</sup> rentrée scolaire de son enfant. Les familles sont invitées à se

## Animations à la bibliothèque

Chaque mois, la bibliothèque de Laneuvelotte s'anime avec une activité dédiée aux familles. La prochaine se tiendra le **mercredi 7 mai à 17h00** et permettra aux enfants de préparer un présent pour la fête des parents.

## Laneuvelotte au cœur des « Maires ruraux »

Michel FOURNIER, Président national emblématique des maires ruraux, était venu en voisin des Vosges le 3 décembre

dernier dans notre village. Pour à la fois participer au rassemblement des AMR du Grand Est (votre maire est membre du bureau de l'AMR54) et saluer le travail réalisé à Laneuvelotte dans notre belle ruralité.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Pour suivre les infos de votre commune, rendez-vous sur [www.laneuvelotte.fr](http://www.laneuvelotte.fr)

Avec les actus en ligne et l'inscription à l'alerte mail (en 3 clics sur la page d'accueil)



# Les projets en cours

## Les travaux avancent !

Démarrés en janvier 2025, les travaux de l'entrée de la grande rue, côté Champenoux, et d'extension du cimetière avancent bien.

L'entreprise Thiriet avait pu procéder au débroussaillage et à l'abattage de

certains arbres, puis au décapage de la terre sur ce qui fut longtemps un terrain vague. Le mur entre le cimetière actuel et son extension a été arasé avant de laisser place à l'équipe de murailleurs arrivée sur site en février afin d'entamer la construction du mur en pierre sèche. Des pierres de Bourgogne avaient été commandées pour être placées au 1<sup>er</sup> rang et dans les angles. Les autres pierres proviennent d'un mur en mauvais état sur la propriété acquise en cœur de village par la municipalité en 2023.

Le travail est minutieux puisque chaque pierre est sélectionnée et travaillée pour être positionnée et donner une solidité et une esthétique au mur qui s'est élevé au fil des semaines. Sous l'œil de Francis GENAY et Gérard MANGIN, élus municipaux attentifs au suivi du chantier, et de l'équipe de maîtrise d'œuvre (Atelier Moka, OTE Ingénierie et Buissonnière). Mais aussi sous le regard des habitants de Laneuvelotte qui viennent régulièrement constater l'avancée des travaux sur un chantier qui se veut singulier et exemplaire avec la réutilisation de vieilles pierres au sein d'un chantier municipal à quelques centaines de mètres de là !

Alors que la préparation des urnes funéraires est en cours, les aménagements du parking, du parvis du cimetière et de l'entrée de la grande rue reprendront au mois de mai avant les aménagements d'espaces verts prévus au printemps et à l'automne 2025.



## Un budget communal sain et ambitieux !

L'objectif budgétaire de l'équipe municipale est clair : être attentif à la bonne gestion des dépenses courantes pour permettre de mener les investissements nécessaires.

**Un bon indicateur de la gestion des deniers publics reste la CAF (Capacité d'auto-financement) qui a considérablement augmenté au cours de ce mandat (+29%). Résultat de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, elle s'établit aujourd'hui à 241 580,22€.** Ce n'est pas le fruit de l'augmentation des recettes puisque les taux d'imposition communaux n'ont pas été modifiés par les élus au cours de ce mandat. C'est le résultat d'une attention portée aux dépenses qui, alors que tout augmente, ont baissé en 2024 (-5,1%). Les charges de personnel, qui étaient jusqu'à présent nettement supérieures à celles d'une collectivité de notre taille, ont été revues

avec l'évolution des postes de secrétaire de mairie (28h/semaine au lieu de 35h) et d'agent technique polyvalent (20h hebdomadaires saisonnalisées au lieu de 35h) tout en ayant la volonté d'accompagner les dynamiques de carrière de ces agents.

Tout cela permet d'engager des investissements importants pour la commune en 2025 comme des travaux de voirie (carrefour grande rue et route de Laître), des travaux sur l'aire

de loisirs, des aménagements portant une ambition environnementale (plantations, facilitation du geste de tri avec les conteneurs enterrés, éclairage LED et abaissement nocturne) ou encore l'extension du cimetière et la sécurisation de l'entrée de la grande rue. Sur cette dernière opération, le coût des travaux est de l'ordre de 356 660,49€ HT mais la commune est largement soutenue avec plus de 160 000€ de subventions, dont 34 379€ au titre du label « village d'avenir ».

Un label qui permet de travailler sur un projet d'envergure pour notre village, celui de l'habitat senior envisagé sur le terrain de la ferme Deranton acquis en 2023 et qui bénéficiera d'une étude en 2025. Avec pour commencer les 1ers relevés géomètres dès ce printemps !

Parmi tous les chiffres du budget, un dernier pourrait retenir l'attention : 85% comme le taux de réalisation du projet de mandature de cette équipe municipale qui continue d'agir en cette année 2025.



## DELIBERATIONS

Le conseil municipal a examiné et a rendu un avis favorable sur les délibérations.

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025

Portant un intérêt appuyé aux actions environnementales, ainsi qu'à l'accompagnement des seniors ou des personnes en situations de handicap, le conseil municipal a choisi de participer financièrement aux travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation des logements soutenus dans le cadre du Pacte territorial de la Communauté de Communes. Suivant le barème des ressources des ménages, et l'instruction du dossier par l'Agence nationale de l'habitat, la commune de Laneuvelotte pourra verser une aide d'un montant forfaitaire de 500€.

Les rapports annuels déchets, eau potable et assainissement de la Communauté de Communes ont été présentés pour information avec une attention particulière portée par les élus à l'évolution des redevances et à la qualité du service rendu.

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Outre les sujets d'ordre budgétaire détaillés dans ce bulletin municipal, plusieurs délibérations ont été

examinées par le conseil municipal comme l'attribution des subventions aux associations. Versées tôt dans l'année afin de permettre à ces associations de bénéficier d'une trésorerie pour engager leurs manifestations, elles sont attribuées, pour un montant de 200€ à AIRPAS (marche) et de 434€ (1€/habitant) à Laneuv'old cars, au foyer rural, au comité des fêtes et, nouveauté, à l'ACCA (association de chasse communale). Cette association a transmis pour la 1<sup>ère</sup> fois une demande et est saluée pour son action « nature propre » entreprise chaque année sur le village. Une 2<sup>ème</sup> vague de dossiers sera examinée lors de la prochaine séance du conseil municipal. Il a également été souscrit un forfait SACEM, obligatoire pour toute manifestation en musique organisée ou co-organisée par la municipalité suivant un forfait adapté pour les petites communes de 152,01€ TTC.

Par ailleurs, un bail rural, pour un terrain de 1ha et 71a, arrivé à son terme en février 2020 a été reconduit avec Delphine PERRIN.

Enfin, la municipalité a été sollicitée pour participer à un voyage scolaire à l'Assemblée nationale organisé par une classe du syndicat scolaire de la Bouzule. Un enfant habitant de Laneuvelotte fait

partie de cette classe de CE1-CE2 et bénéficiera d'une participation de 41,50€ suivant un accord établi avec chaque commune et l'USEP qui a organisé une tombola pour participer au financement.



*Laneuv'old cars, dont le prochain rassemblement aura lieu 8 juin 2025, sera subventionné.*

### LE SAVIEZ-VOUS ? L'ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX

Chaque habitant qui dépose une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire) doit déposer à l'issue des travaux une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) en mairie (Cerfa 13408\*12). La municipalité dispose de 3 mois pour y répondre. Cette DAACT est différente de la déclaration aux impôts à effectuer dans les 90 jours suivant la fin des travaux auprès des services fiscaux.

Nous vous conseillons de remplir la DAACT au plus tôt à la fin des travaux sous peine d'oubli.

## Deux nouveaux agents pleins d'envie !



Christophe PERRIN, agent technique polyvalent (20h/semaine saisonnalisées), et Manuella THIRIET, agent d'entretien des locaux (4h/semaine), ont pris leurs fonctions en ce mois de mars 2025 au sein de notre commune.

Pleins d'envie, ils ont à cœur de s'investir pour la commune de Laneuvelotte et ses habitants avec des compétences affirmées. L'équipe municipale remercie Benoît LOEFFLER et Sabine WINTER, désormais en retraite, et salue l'arrivée de Christophe PERRIN et Manuella THIRIET aux côtés d'Alexandra HINZELIN, notre secrétaire de mairie !

